RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE	**Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ**	**Arrêté n° 2025-57 du 29 septembre 2025 Portant permis de stationnement route de Viverols**

Le Maire de la commune d'Usson en Forez,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'entreprise Les Charpentiers du Haut-Forez en date du 25 septembre 2025 qui souhaite effectuer des travaux de réfection de toiture en occupant temporairement le domaine public face au n° 7, route de Viverols ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE :

Article 1er : Du 29 septembre au 10 octobre 2025, l'entreprise Les Charpentiers du Haut-Forez est autorisée à procéder à des travaux de réfection de toiture face au n° 7, route de Viverols.

Article 2 :

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : interdiction de stationnement.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : L'entreprise Les Charpentiers du Haut-Forez est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : La commune d'Usson en Forez et la Gendarmerie de Saint Bonnet le Château sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

Fait à USSON EN FOREZ le 29 septembre 2025
Le Maire,
Hervé BEAL

MAIRIE USSON EN FOREZ (Loire)